

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 2714

présenté par
M. Moreau

à l'amendement n° 2321 de Mme Limon

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

Supprimer la deuxième phrase de l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il faut laisser aux collectivités territoriales le choix du mode de présentation de cette affichage (iconographie ou texte) ainsi que les catégories d'affichage : telle que rédigée, la liste est limitative, alors que les responsables de cantines pourraient vouloir indiquer d'autres mentions utiles comme « produits de la région » ou « agriculture raisonnée ».

Ce sous-amendement met donc de la souplesse dans l'expérimentation proposée.